



Actualités de l'énergie Ouverture à la concurrence : des bilans avant 2007

Dans la perspective de l'ouverture du marché de l'énergie aux clients domestiques, en 2007, des parlementaires français ont demandé qu'un bilan de l'ouverture aux entreprises et collectivités leur soit présenté.

En effet, un nouveau texte de loi devra être proposé d'ici quelques mois pour autoriser l'ouverture totale du marché de l'électricité et du gaz.

Au troisième trimestre 2005, et d'après les chiffres de "l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz" publiés par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), ce sont 329 700 sites (soit environ 7 % du nombre total de sites éligibles et 30 000 sites par mois en moyenne) qui ont procédé à une sélection de leur fournisseur d'électricité.

Parmi eux, ceux qui ont opté pour un fournisseur "alternatif" concurrent du "fournisseur historique" EDF représentent 106 150 sites. En volume de consommation d'électricité, la part de marché des fournisseurs "alternatifs" sur l'ensemble des sites éligibles s'élève à environ 2,2 %.

La démarche des "clients éligibles" est étudiée plus précisément dans l'enquête quantitative réalisée par l'Ifop pour la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Le dernier "baromètre" (réalisé auprès de 500 chefs d'entreprise de moins de 50 salariés et de 300 maires) montre qu'en juin 2005, ce ne sont plus que 6 % des maires et 16 % des chefs d'entreprise qui se déclarent prêts à changer de fournisseur, alors qu'ils

étaient respectivement 18 % et 41 % un an auparavant. En fait, seulement 12 % des maires et 26 % des chefs d'entreprise indiquent avoir été contactés par les nouveaux fournisseurs, alors que 37 % et 31 % d'entre eux respectivement souhaitent comparer leurs offres.

Le marché de l'énergie en France reste donc plutôt statique, et marqué à la fois par une faible présence des concurrents d'EDF et GDF auprès de leurs clients potentiels et par une augmentation générale des prix en Europe...

Cette augmentation, selon les fournisseurs, serait d'ailleurs durable et due à la hausse des prix des combustibles fossiles, à la nécessité de renouveler le parc de production ou de développer les interconnexions, et aux nouveaux coûts résultants de la taxation du CO₂.

Toutefois, ces explications ne doivent pas convaincre entièrement les Commissaires Européens Neelie Kroes (Concurrence) et Andris Pieļbags (Energie). D'après eux, le "flou" encadrant la formation des prix, ainsi que le manque de séparation entre production et distribution, constituent aujourd'hui des entraves à la libre concurrence sur les marchés de l'énergie.

Leurs rapports, détaillant les "pratiques restrictives" et "abus de position dominante" observés, seront présentés en 2006. Les dysfonctionnements constatés pourraient susciter le lancement de procédures auprès des principaux opérateurs européens.

Pour en savoir plus :

<http://www.cre.fr> [observatoire des marchés de l'électricité et du gaz]

<http://www.ifop.com/europe> [sondage : les Français, les Maires, les dirigeants de PME/PMI et le nouveau paysage énergétique]

<http://www.europa.eu.int> [competition : sector inquiry into gas and electricity]

La concurrence entraîne une demande accrue d'encadrement : 68% des maires et 72% des chefs d'entreprise se déclarent favorables à l'adoption d'un Code de bonne conduite des fournisseurs, tel que celui établi par la FNCCR



Qu'on se le dise !

"Coup de Soleil" sur le Forez en janvier !

Grâce à l'opération "Coup de Soleil" lancée ce début janvier 2006, les habitants du Canton de Feurs vont bientôt en savoir plus sur l'énergie solaire.

Différentes actions sont mises en oeuvre : l'objectif est de promouvoir le Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI) avec la vente, au minimum, d'une cinquantaine d'installations.

Prévue sur une durée de six mois, l'opération comprend une campagne de communication avec expositions, visites et la présence régulière de l'Energibus d'Héliose.

Les communes et communautés de communes interviendront également comme relais d'information : des personnels d'accueil ont suivi une formation synthétique organisée par Héliose, afin de répondre aux premières "questions pratiques" du public.

"Coup de Soleil" illustre aussi la volonté des élus : en plus des crédits d'impôts et des financements prévus par la Région et le Conseil Général, les Communautés de Communes de Feurs en Forez et des Collines du Matin ont décidé d'apporter une aide forfaitaire de 150 euros pour inciter à l'achat d'un CESI.

À terme, l'opération "Coup de Soleil" sera évaluée pour une extension éventuelle à l'ensemble du Pays du Forez.



C'est l'association Héliose qui est maître d'oeuvre et responsable de l'opération Coup de Soleil. L'agence de l'énergie Latere apporte également son appui, à partir de l'expérience similaire déjà initiée sur Romans avec RhôneAlpEnergie-Environnement (RAEE).

Héliose - Espace Info Energie du département de la Loire
Tél. 04 77 31 61 16
www.heliose42.org

Gros plan Un plan "énergie" dans le Forez

Quelle énergie consommons-nous ? Et quelle énergie pouvons-nous économiser, ou produire ?

Pour répondre à ces questions (et à beaucoup d'autres !), un nouveau partenariat, axé sur le développement des énergies renouvelables et sur la maîtrise de l'énergie, est mis en oeuvre avec le Département, la Région, et les Communautés de Communes de Feurs-en-Forez et des Collines du Matin.

Présenté en 2005, le plan d'action "énergie" défini par les élus de ce territoire, regroupés au sein d'un comité de pilotage, est axé sur trois orientations principales : "maîtriser les moyens et s'inscrire dans la durée", "agir et accompagner", "promouvoir".

Dans un premier temps, l'objectif est d'identifier les consommations énergétiques des acteurs du territoire (agriculture, tertiaire, entreprise, habitat, transport et patrimoine des communes), et d'analyser les ressources énergétiques disponibles.

La réflexion entamée permet aussi le développement de nombreux projets, notamment dans les domaines du logement social, des transports, de l'urbanisme. On citera par exemple les actions déjà engagées afin d'intégrer un volet consacré à "l'énergie durable" dans des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) en révision, ou encore celles développées pour la promotion des huiles végétales pures (cf. l'article sur les actions de Latere - PleinSiel n°19).

Enfin, on notera l'attention donnée à la formation et à la sensibilisation des publics : pour les particuliers, une première opération "coup de soleil" (voir ci-contre) sera lancée en janvier 2006.

Contacts : Aurore Raoult (Communauté de Communes de Feurs-en-Forez - 04 77 27 40 05) et Jocelyne Foinels (Communauté de Communes des Collines du Matin - 04 77 28 71 24).



Le SIEL, Héliose et Latere accompagneront la mise en place des actions en développant leurs compétences spécifiques et complémentaires. L'idée est d'offrir des moyens supplémentaires à l'ensemble des consommateurs d'énergie, particuliers, entreprises, collectivités...

Info plus Energie et certificats "verts"

En 2010, 21 % de la consommation totale d'électricité en France devra être d'origine renouvelable. Parallèlement aux mesures de maîtrise de l'énergie qui s'imposent face à la croissance de la consommation, de nouveaux outils sont mis en oeuvre pour favoriser la production d'énergie "verte".

En France, et pour les installations de production de taille limitée, l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable bénéficie d'une "obligation d'achat", en fonction de tarifs fixés par décret afin de favoriser la production d'énergie "verte".

Dans d'autres pays (Italie, Royaume-Uni, Suède...) , les fournisseurs ont l'obligation de vendre un pourcentage garanti d'électricité verte. Des "certificats verts" viennent attester de la quantité d'électricité verte produite. Ils font l'objet d'un marché de gros d'électricité spécifique.

Ces certificats verts apparaissent aussi dans notre pays : la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) propose par exemple aux collectivités locales, sous le label "Alpénergie", une électricité comprenant un pourcentage garanti d'énergie renouvelable. Les communes qui ont transféré leurs contrats d'alimentation pour l'éclairage public au SIEL, et qui sont alimentées par CNR depuis juillet 2004, ont ainsi reçu avec leur décompte annuel un certificat vert attestant la livraison d'une fourniture "25 % renouvelable".

Contact : Christophe Mathevet - 04 77 43 89 58



Service public Contrôle de Concession : premiers résultats 2005

Le SIEL procède à un contrôle des concessions, sur la base de données transmises au quotidien, notamment par les collectivités, et lors de missions ponctuelles qui portent principalement sur des thèmes susceptibles d'amélioration. Les premiers résultats du contrôle 2005 présentés ici seront prochainement complétés pour faire l'objet d'un rapport qui sera discuté au Bureau du SIEL au premier semestre 2006.

Fin novembre 2005, les experts de l'AEC (Association pour l'Expertise des Concessions) sont venus rendre compte au Syndicat des résultats de leurs missions de contrôle effectuées cette année.

Pour ce qui concerne la distribution d'électricité, leur analyse porte notamment sur la qualité.

Bien que la continuité de fourniture sur la Concession Loire reste supérieure à la moyenne nationale, on note une stagnation de la fréquence des coupures depuis 2001.

Les données transmises par le concessionnaire ne permettent malheureusement pas de dégager les causes essentielles expliquant les fréquences et temps de coupure. On constate cependant des disparités territoriales marquées, caractéristiques d'un réseau de type "rural" sensible aux aléas climatiques.

Pour ce qui concerne le gaz, le contrôle a validé les dispositions prises par l'exploitant pour la

réception des appels d'urgence, de façon permanente et en priorité par rapport aux autres appels, comme spécifié dans le cahier des charges de concession.

Le contrôle a également porté sur l'inventaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz qui représentent un patrimoine important et qui doivent être rendus au SIEL en bon état à la fin de la concession.

Il s'avère que les concessionnaires ont encore quelques efforts à fournir... Les inventaires technique et comptable, par exemple, ne sont encore pas systématiquement établis en cohérence comme il devraient l'être. On note aussi, en électricité, que l'enregistrement comptable des installations est parfois effectué pour une valeur inférieure à la réalité.

Depuis le 1/11/05, le Responsable du contrôle de Concession est Gilbert Vasselon - 04 77 43 89 09

Pourquoi un inventaire ?

En France, contrairement à d'autres pays où les opérateurs sont en situation prédominante, les **réseaux de distribution d'électricité et de gaz constituent une propriété publique** inaliénable.

Ce patrimoine est une garantie pour la maîtrise du service public par les collectivités. Il justifie la tenue d'une **comptabilité exacte de la valeur immobilisée des réseaux**.

D'un point de vue "technique", l'inventaire de ce patrimoine doit aussi permettre de suivre **l'âge des ouvrages et l'évolution des investissements afférents**.

Ainsi, l'inventaire aide au contrôle de **l'entretien et du renouvellement des ouvrages**, à **l'analyse de la qualité de l'électricité, des incidents** intervenus sur le réseau, de la consommation, etc..

Les réseaux de distribution représentent un patrimoine évalué en millions d'euros. Chaque année, les investissements des collectivités participent à l'accroissement de ce patrimoine. Ces investissements doivent être pris en compte avec rigueur par le concessionnaire, à la fois dans sa comptabilité et dans sa base de données "techniques".



Mode d'emploi

Prestations sur le réseau : quels tarifs ?

Certaines prestations, réalisées par EDF et GDF en tant que Gestionnaires du Réseau de Distribution (GRD), sont devenues payantes.

Ces prestations sont répertoriées dans un catalogue qui s'applique aux collectivités et aux professionnels depuis le 1/7/04, qu'ils aient fait valoir ou non leur éligibilité.

Il faut cependant noter que, selon le mode d'utilisation du catalogue, et pour aboutir à un résultat équivalent, les coûts à la charge des collectivités peuvent varier notablement.

Les services du SIEL ont présenté le catalogue des prestations du GRD EDF aux élus lors des commissions géographiques. Ils en étudient actuellement les modalités pratiques dans l'objectif d'une utilisation plus adaptée aux collectivités.

Contact : Gilbert Vasselon - 04 77 43 89 09



Prise "de marché" ou à usage non régulier : les techniciens du SIEL peuvent vous aider à choisir entre un raccordement avec comptage provisoire et une installation définitive...



• **2 décembre** : visite du Centre d'Appel Dépannage (CAD) de Gaz de France (Lyon)

• **12 décembre** : conférence sur le **granulé bois**, organisée par LATERE et ses partenaires (à la CCI de Saint-Etienne)

• **12 décembre** : Assemblée générale de **LATERE**

• **15 décembre** : journée d'études **FNCCR**

• **19 décembre** : réunion du **Comité Syndical à Rive-de-Gier**, précédée d'une réunion du **Bureau du SIEL**

• **13 janvier** : réunion du **Bureau du SIEL** suivi des vœux du Président et de **visites d'installations de cogénération, de biogaz et d'éclairage** dans la Loire.

• **24 au 26 janvier** : les 7^{ème} **Assises de l'Energie à Dunkerque** : "Bâtiments d'aujourd'hui et de demain : les collectivités locales en action"

• **30 janvier** : Comité de suivi du **protocole environnement 2004-2007**

• **17 février** : réunion du **Bureau du SIEL**

Chiffres-clés

• **3,2 millions d'euros** : c'est le montant annuel des aides du Facé pour 2003-2004. De nouveaux financements sont mis en place en 2005, pour la sécurisation des réseaux.

• **22,78 millions d'euros** : c'est le volume des travaux réalisés par le SIEL (Compte Administratif 2004) qui permet de maintenir ou créer 300 emplois directs.

• **20 %** : c'est le décalage maximal entre engagement et paiement observé d'année en année au SIEL. Le SIEL pratique l'engagement des dépenses de travaux, pour mieux apprécier l'activité des services.



Perspectives

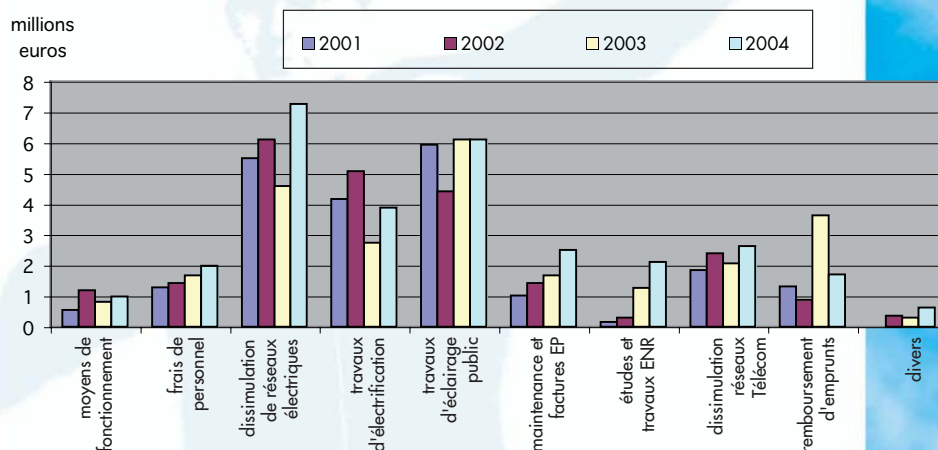
Préparation du budget 2006 du SIEL

Le Comité Syndical va prochainement étudier le Budget Primitif 2006. Le Budget est l'acte qui "prévoit et autorise" les dépenses et les recettes. Il est présenté à la suite du "débat sur les orientations budgétaires" du Syndicat.

Le budget du SIEL, voté par le Comité Syndical, doit être présenté en deux sections, "fonctionnement" et "investissement", selon l'instruction comptable et budgétaire M 1 5 7. La comptabilité publique distingue les opérations "d'ordre" (qui ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement et s'équilibrent), des opérations "réelles".

Pour faciliter la lecture du budget, les services du SIEL présentent les dépenses et recettes "réelles" des années précédentes (hors opérations d'ordre et hors opérations engagées et reportées).

Evolution des dépenses réelles du SIEL



Les dépenses réelles annuelles du SIEL représentent environ 29 M euros (chiffres tirés du Compte Administratif 2004 -hors opérations de tirage sur ligne de trésorerie annuelle-). Les dépenses consacrées aux travaux (qui représentent plus de 80% du budget du SIEL) devraient enregistrer une croissance de l'ordre de 3% en 2005. Les dépenses de fonctionnement sont bien encadrées et se stabilisent à environ 7 M d'euros, tandis que le recours à l'emprunt n'excédera par 4 M d'euros.

Les collectivités utilisent le SIEL pour "mutualiser" leurs ressources, pour mettre en commun des services techniques et des moyens spécifiques. Elles ont ainsi progressivement réorienté et diversifié leurs investissements : électrification, éclairage public et sa maintenance, dissimulation des réseaux, installations de production à partir des EnR (Energies Renouvelables).

Chaque année, des documents analytiques sont présentés aux élus lors du débat d'orientation budgétaire qui précède le vote du budget. Ces documents permettent de mieux connaître l'activité du SIEL et d'envisager de nouvelles "hypothèses d'évolution".

Contact : Yves Melot - Responsable du Service Finances - 04 77 43 89 77

plein-siel

Lettre d'information du SIEL
5 rue Charles de Gaulle - 42000 Saint-Etienne
Tél : 04 77 43 89 00 - Fax : 04 77 43 89 13
e-mail : siel@siel42.fr - site internet : www.siel42.fr



Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire